

PROGRAMME

En partenariat :



La régulation des plateformes numériques

Dates : les 1^{er} et 29 juin 2023.**Durée :** 6h - 2 modules de 3h.**Lieu :** module 1 en présentiel à l'EFB
module 2 en distanciel et en présentiel à l'EFB.**Contenu de la formation :****MODULE 1 - Jeudi 1^{er} juin 2023 de 9h30 à 12h30****Plateformes et lutte contre les contenus illicites en ligne**

1. Les grands principes de la responsabilité des plateformes numériques
2. Le cas de la régulation des contenus illicites en ligne (diffusion de fausses informations et contenus à caractère terroriste en ligne)
3. Les conséquences du Digital Services Act
4. Conclusions: quelle régulation pour les nouveaux types de plateformes émergentes?

Anne-Marie Pecoraro, avocate associée, UGGC Avocats.**César Boyer**, chargé de mission au sein de la direction juridique de l'Arcom.**Objectifs pédagogiques du module 1 :**

- Comprendre l'évolution du régime de la responsabilité des plateformes numériques
- Connaître le nouveau cadre applicable à la lutte contre les contenus illicites en ligne
- Appréhender les problématiques liées à la mise en œuvre de la régulation des plateformes et l'émergence de nouveaux types de plateformes

MODULE 2 - Jeudi 29 juin 2023 de 9h30 à 12h30**Plateformes et protection de l'enfance**

1. La protection des mineurs contre l'exposition aux contenus pornographiques en ligne au titre de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales :
 - a. Le cadre général (article 23 de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020)
 - b. Les mises en demeure et les saisines du juge judiciaire par l'Arcom au titre de la disposition précitée
2. La protection de l'image des mineurs en ligne :
 - a. Le cadre général (loi n°2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne)
 - b. L'adoption de chartes promues par l'Arcom afin d'encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne

Jeanne Duval-Tadeusz, cheffe du service des affaires régaliennes et des collectivités territoriales à la CNIL.**Eva Mezzini**, chargée de mission « plateformes et données personnelles » au sein de la direction juridique de l'Arcom.**Objectifs pédagogiques du module 2 :**

- Comprendre les enjeux soulevés par la protection des mineurs à l'ère du numérique
- Connaître le nouveau cadre applicable à la lutte contre les contenus illicites en ligne
- Appréhender les problématiques liées à la mise en œuvre de la régulation des plateformes et l'émergence de nouveaux types de plateformes

Méthode pédagogique : méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Prérequis : être avocat, magistrat, directeur juridique ou juriste.

Public visé : avocats, magistrats, directeurs juridiques et juristes.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Support pédagogique : un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Évaluation de la formation : une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Certificat de réalisation : il sera remis en fin de formation.

INFORMATION ET INSCRIPTION : [cliquez-ici](#)

Tarifs : 216€ TTC / 1 module au choix - 400€ TTC / la formation de 2 modules.

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)